



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 12 octobre 2023

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 5 octobre 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 21h00.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Guy BRUCHON.

Etaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Didier MOULIN, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : R. LORIN CART-GRANDJEAN/S. KURT ; B. LAPOIRE/D. GUILLEUX ; D. MOULIN/P. BENOIT ; F. MANZONI/M. PERRIN ; N. PERROT/C. LOMBARD ; M. COLLETTE/G. BRUCHON ; P. LIME VIEILLE/E. GIRAUD.

DM 14 – Régularisation retenue de garantie

Une retenue de garantie d'un montant de 1 072.52 € a été remboursée à tort pour l'entreprise Eco peinture. A la demande de la Trésorerie, il convient de régulariser cette anomalie qui date de 2008, par une écriture comptable à inscrire au compte 65888.

Cette somme sera prise sur l'excédent budgétaire.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n°14.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
18/10/2023

